



## Concept de protection : Entraînement de Bandy

Version actuelle du 26.06.2020, valable dès le 22.06.2020

### Conditions cadres pour les entraînements

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection spécifique au club. De nouveaux ajustements sont entrés en force le 22 juin. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1.5 mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

### 5 principes à respecter lors des entraînements :

#### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

#### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances, 1.5 mètres, avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés au moment de l'entraînement à proprement parler. Lorsque la distance n'est pas garantie, il faut porter un masque ou installer une barrière appropriée (par exemple en plexiglas).

#### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

#### 4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

#### 5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.



## **Prescriptions spécifiques pour des entrainements de Bandy**

### **1. Utilisation des installations**

La distance minimale applicable de 1,5 m en dehors des opérations d'entraînement peut être facilement maintenue à tout moment sur la glace.

### **2. Adaptation des formes, contenus et organisation de l'entraînement**

Les entraîneurs organisent le déroulement de l'entraînement de manière à respecter la distance minimale avant et après l'activité de formation.

Si la distance minimale de 1,5 mètre par unité de formation est dépassée au total pendant plus de 15 minutes ou de manière répétée, la formation doit être effectuée en groupes fixes.

### **3. Communication du concept de protection**

La Fédération Suisse de Bandy communique le concept de protection sur ses canaux à la communauté de Bandy et aux sociétés. Les responsables des clubs clarifient avec les exploitants des installations de leur commune les exigences concrètes pour l'utilisation des installations locales.

### **4. Dispositions finales**

Le présent concept de protection remplace celui du 02.06.2020.



## Annexe

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

**Spirit of Sport** signifie maintenant ...

**Respect des règles d'hygiène**  
de l'OFSP

**Respect des distances**  
(garder 1,5 m de distance si possible)

Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**

**Respect du concept de protection**  
des clubs et des exploitants d'installations sportives

**Manifestations sportives**  
– avec max. 1000 athlètes  
– avec max. 1000 spectateurs  
– groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée

**Listes de présence**  
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)

**Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes**  
(recommandation)

Valable dès le 22 juin 2020